

La Chronique Ablisienne

Le bulletin municipal d'Ablis

Octobre 2019 N° 178

Rappel Règles de Civisme, et encore, et encore, et encore...



Votre chien a fait ses besoins sur l'espace public ? Ramasser est un devoir civique, une obligation réglementaire et une nécessité sanitaire !

En vertu d'un arrêté portant réglementation pour la protection contre les déjections, il est rappelé qu'il est interdit, sous peine de verbalisation, de laisser son animal de compagnie se "soulager" sur les trottoirs et autres espaces publics.

Tout propriétaire contrevenant à ces dispositions est passible, au titre d'une infraction au règlement sanitaire départemental (RSD) d'une contravention et d'une amende.

DES DISTRIBUTEURS

Pour vous inciter à cet élémentaire geste de savoir vivre, 12 distributeurs de sachets spécialement dédiés à cette « collecte », et pour la plupart couplés avec une poubelle, ont été installés par les services techniques municipaux en quelques points stratégiques de la ville :

Place Jean-Claude Dauvilliers, Rue Marcille, Rue des Loges, Rue du Jeu de Paume, Rue Robert Schuman, Rue de l'Eglise, Promenade de la Mare aux Canes, Chemin de la Chapelle, Rue des Genêts, Rue Poncet de la Rivière, Rue Victor Schoelcher, Rue de la Fraternité. Si sur votre parcours, il n'y a pas de distributeur, munissez-vous d'un sachet qui vous permet de ramasser la « carte de visite » laissée par votre chien.

Information Urbanisme

Vous êtes propriétaire, vous avez réalisé des travaux au niveau de votre habitation qui changent son aspect visuel (qui augmentent la surface bâtie par la création d'un garage, l'aménagement de combles, l'installation d'un abri de jardin ou encore la modification de clôture).

Vous avez réalisé ces travaux en contravention, avec l'obligation de déposer une déclaration préalable ou un permis de construire, conformément au code de l'urbanisme et au Plan Local d'Urbanisme d'Ablis approuvé le 17/10/2017.

Pensez à régulariser votre situation avant le 30 avril 2020, en déposant soit une déclaration préalable ou un permis de construire, pour toute construction qui est au-delà des autorisations du permis de construire initial.

En cas de vente, le notaire exigera le certificat de conformité que vous ne pouvez obtenir pour un ouvrage qui n'avait pas fait l'objet d'une DP ou d'un PC. Faute de quoi, la vente ne peut avoir lieu. Pour les régularisations qui auront été demandées d'ici le 30 avril 2020, la CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires) instruira votre dossier tant qu'il respecte le Plan Local d'Urbanisme.

En outre, en cas de sinistre, ce certificat de conformité sera également exigé pour obtenir une indemnisation ou reconstruction du bâtiment non déclaré.

Les autorisations ou permis de construire obtenus en régularisation comportent comme pour toute construction, le paiement de la taxe d'aménagement. Au-delà du 30 avril 2020, ce paiement sera assorti d'une pénalité légale s'élevant à 60% de la taxe d'aménagement due.

Les horaires d'ouverture du service urbanisme sont :

Lundi, Mardi, Vendredi : 9h-12h et 15h/18h - Mercredi, Jeudi et Samedi : 9h-12h

Actualités

Restauration Scolaire Collégiens

Une allocation de 20%, versée aux familles de COLLÉGIENS sur les tarifs de restauration scolaire (demi-pensionnaires), est applicable exclusivement sur la base du tarif pratiqué au collège de Saint-Arnoult-en-Yvelines (sauf si le tarif d'un autre collège est inférieur) et pourra être versée aux parents des élèves d'Ablis, scolarisés dans un collège public ou privé, sous réserve de satisfaire l'une des deux conditions suivantes :

- ◆ Etre non-imposable sur le revenu 2018.
 - Produire le **certificat de non-imposition sur le revenu 2019**(sur les revenus de l'année 2018),
 - Produire une attestation de règlement de la (des) période(s) de fréquentation du restaurant scolaire
- OU
- ◆ Avoir 3 enfants au moins, fréquentant simultanément 1 ou plusieurs restaurants scolaires.

- Fournir un justificatif de règlement du ou des restaurants des établissements scolaires.

- Fournir le livret de famille pour justifier de leur âge.

Dans tous les cas, produire un RIB.
Les documents sont à déposer impérativement à la mairie

AVANT LE
20 décembre 2019

Restauration Scolaire écoles Primaire et Maternelle

La Commune vous informe qu' à compter du 1er Novembre 2019, la loi EGALIM prévoit que la restauration collective publique ou privée propose au moins un menu végétarien hebdomadaire pour tous. Cette directive s'applique à titre expérimental pour une durée de 2 ans.

Ainsi, notre fournisseur, Yvelines Restauration, proposera à partir du mois prochain, un repas végétarien une fois par semaine. Le plat protidique (viande ou poisson) de ce jour étant remplacé par un plat à base d'œuf, de fromage, de céréales ou de légumineuses. (A titre d'exemple : Chili sans viande, tarte au fromage, omelette, nuggets de blé...)

Balayage Mécanique

La Balayeuse passera sur la commune aux dates suivantes :

Mercredi 20 et Jeudi 21 Novembre / Mardi 10 et Mercredi 11 Décembre

Vous êtes priés de bien vouloir ne pas stationner le long des trottoirs afin de ne pas gêner le passage de ce véhicule de nettoyage.

Bulletin d'Inscription Repas des Aînés

La Municipalité invite les Aînés de la Commune pour le banquet annuel, le :

Dimanche 17 Novembre 2019, à 12 h 30
À l'Espace Culturel « Etincelle »

Ce déjeuner est offert à toutes les personnes, nées avant le 1er Janvier 1955 (65 ans et plus) ainsi qu'à leur conjoint. Les personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre sur place sont priées de le signaler, des voitures assureront leur transport.

Le bulletin d'inscription ci-dessous devra être retourné à la Mairie d'Ablis, avant le 8 Novembre 2019

M./ Mme/ Mlle NOM et PRENOM : _____

Adresse : _____ Nombre de Personnes : _____

Accepte l'invitation du Dimanche 17 Novembre 2019 (*ayer la mention inutile*)



S'y rendra par ses propres moyens



Demande qu'on vienne le / la chercher à domicile

Cabinet d'Infirmières-Campagne de Vaccination contre la Grippe 2019



Le cabinet d'infirmières, situé 9 rue du heaume à ABLIS, tel : 06 14 66 14 84, vous informe que des permanences **sans rendez-vous** sont prévues :

Du 15 octobre au 13 décembre
du lundi au vendredi
de 16 h 30 à 17 h 00 pour la vaccination grippale

Merci de vous munir du formulaire de la sécurité sociale ou de l'ordonnance de votre médecin

Offre d'Emploi -Boulangier

La Boulangerie Les Blés d'Or, Place des Fêtes, à Ablis, recherche un pâtissier pour un CDI, à temps plein, environ 40h. (CAP Pâtissier et 5 ans d'expériences minimum).

Description du poste :

- . réaliser les recettes en sélectionnant et dosant les ingrédients
- . gérer la cuisson
- . effectuer les montages et décorations des entremets, pièces montées et wedding cakes
- . sortir la fournée quotidienne
- . nettoyer son matériel et son équipement

Qualités requises : autonome et organisé

Salaire à définir selon candidat

Se présenter avec un CV en boutique sur les horaires d'ouverture, ou contacter le 01 30 46 05 79.

Offre d'Emploi– Société Respect Elagage

L'entreprise Respect Elagage (Ablis) recherche un homme ou une femme de pied. Poste à pourvoir immédiatement.

Description du poste :

- Entretien de jardins, taille de haies et d'arbustes, tonte. L'homme ou la femme de pied seconde et assiste le grimpeur : manutention de branches, rétention de cordes, dégagement de la zone de chantier.
- Utilisation de tronçonneuse, broyeur de branches
- Nettoyage du chantier et des machines
- Permis B souhaité
- Respect, motivation, discrétion.

Contact : 01 30 59 19 22 ou RESPECTELAGAGE@ORANGE.FR

Offre de Service

Sophie ENGELER, secrétaire indépendante, vous propose ses services en :

- prestations de secrétariat : de gestion administrative, de relances clients...
- prestations de communication : création de support marketing pour tout type de distribution
- Coaching : Office organiser, gestion du temps et de l'espace.



Interventions pour les professionnels de façon ponctuelle ou régulière, au forfait ou à l'heure, sur site ou à distance.

06.81.87.09.99 ou sophie.engeler@gmail.com

Evénements à faire peur !

Pour les grands →



Et pour les plus
petits ! ↓

Soirée Halloween
Jeudi 31 Octobre

19h-22h30

Soirée Dansante

Tenue effrayante attendue

Apéritif dinatoire

Rendez-vous à l'Espace-Jeunes
Pour les 11-17 ans Entrée Libre
Renseignements au 01.30.88.06.17



DÉFILÉ D'HALLOWEEN
organisé par l'AAJA
Dimanche 27 Octobre 2019
à 14h15
Départ Place JC DAUVILLIERS



Inscriptions: 01.30.88.01.68